



ARRETE N° 2026-897

LISTE D'APTITUDE 2023

**POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2025-621 relatif à la liste d'aptitude 2023 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Vu les demandes de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude des intéressés,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux renouvellements d'inscription sur la liste d'aptitude 2023 d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents renouvelés sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2023, à compter du 1^{er} mai 2026, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

CAZARD	GUILLAUME	DIRECTION DE LA CULTURE
GISLARD	JOHANN	DIRECTION RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLE
VILLETTE	STEPHANIE	DIRECTION DE L'EDUCATION

Au titre de l'examen professionnel :

MERLIN	RICHARD	DIRECTION POLICE ET SECURITE URBAINE
--------	---------	--------------------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint

Gérard HURELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form the name 'Gérard Hurrelle'.